

Le crucifix ne lèse pas la laïcité

Author : Vini Ganimara

Categories : [Relations avec les Etats](#)

Date : 16 mars 2011

J'apprends par le [Salon beige](#) que la Cour de cassation italienne a rendu son verdict dans "l'affaire du crucifix". Verdict ainsi présenté par l'Osservatore Romano:

"Le crucifix est l'unique symbole religieux admis dans les salles des tribunaux italiens et il ne lèse pas la laïcité de l'Etat. C'est ce qu'a répété la Cour de Cassation dans la sentence qui confirme la radiation de l'ordre judiciaire du juge de paix du tribunal de Camerino, Luigi Tosti, qui avait refusé de tenir une audience dans des salles où un crucifix était exposé. Selon la Cour suprême, pour exposer dans les bâtiments publics d'autres symboles religieux, il faudrait «un choix discrétionnel du législateur, qui, en ce moment, ne subsiste pas»."

Excellente nouvelle, donc! Mais, au fait, une question me vient à l'esprit: je me réjouis d'apprendre que le crucifix ne lèse pas la laïcité; mais la laïcité (telle qu'elle se pratique dans nos pays post-chrétiens) ne lèse-t-elle pas les droits du Crucifié sur nos âmes et sur nos lois?